



INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Séverine LO, Roselyne ALBERT-TARROUX, Christian CANIVENQ, Jean-Yves DELMAS, Jacques FAURE, Dorothée RHAULT, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE

Excusés : Sébastien FOURNIE

Secrétaire de séance : Dorothée RHAULT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2025

1- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 12 avril et du 12 mai

Après lecture, les comptes rendus de ces deux conseils sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2 - La voirie communale

Pour l'année 2025 le budget voirie s'élève à 40 000 € TTC. C'est dans ce cadre budgétaire que doivent s'inscrire tous les investissements concernant le réseau routier communal. Cette année divers nouveaux éléments doivent être pris en compte avant toute décision :

a)- Point sur le FAVIL (Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local) :

Le FAVIL est l'aide que le département accorde aux communes pour aménager ou maintenir en état la voirie communale. Cette année cette aide, dans un souci d'économie, a été fortement revue à la baisse par le Conseil départemental. Elle atteint un montant de 5 822 € pour 2025 alors qu'elle avait avoisiné les 8 000 à 10 000 € les années précédentes. Ce nouvel élément impacte les capacités d'investissement sur la voirie communale.

b)- les trottoirs du lotissement des Prunelliers :

La finition des trottoirs de ce lotissement a été différée tant que les chantiers de constructions des maisons n'étaient pas terminés eu égard aux dégradations causées par les engins. Un collectif d'habitants de ce lotissement demande que les trottoirs soient mis en état d'être normalement utilisables sans attendre les dernières constructions. Afin de répondre à leur demande des devis demandés à deux entreprises sont en attente.

Une fois ces travaux effectués l'entretien végétal des trottoirs sera à la charge des riverains (locataires ou propriétaires).

Après en avoir débattu le Conseil municipal prend un arrêté mettant à la charge des riverains de la commune l'entretien végétal des trottoirs situés devant leur résidence.

c)- Réajustement du virage chemin de Rouquette :

Des habitants du chemin de Rouquette ont réitéré leur demande de suppression du sens interdit qui s'applique à ce chemin. Il est rappelé que la mise en sens interdit est motivée par la dangerosité du virage à angle droit sans visibilité et par l'accroissement de la circulation due à l'ouverture de la crèche.

La suppression du sens interdit implique l'aménagement de ce virage ce qui nécessite l'achat d'une parcelle de terrain et oblige à déplacer un poteau électrique EDF. La parcelle a déjà été achetée et le poteau sera déplacé en Septembre. Le devis des travaux d'aménagement du virage avec un « haricot » au milieu » est de 9 960 €.

d)- Demande de voirie à étudier :

L'écoulement des eaux pluviales du chemin de la Bouscarié n'est plus adapté eu égard aux constructions nouvelles. Il doit être modifié.

Un devis sera demandé pour refaire les fossés (avec un brise roche) afin de canaliser l'eau.

e)- l'entretien de la voirie communale :

Trois chemins ont été répertoriés pour des travaux en 2025. Le devis a été reçu.

f)- A l'issue de l'analyse des chantiers énumérés ci-dessus le Conseil municipal reporte sa décision sur le choix des travaux à réaliser en 2025, l'objectif étant de rester dans l'enveloppe des 40 000 € TTC budgétés. Cette décision sera prise lorsque tous les devis demandés auront été reçus.

En effet un accroissement du budget initial n'est pas souhaitable eu égard aux importants investissements déjà en cours en 2025.

g) Régularisation du foncier du chemin de Goudou :

Une délibération est prise afin d'officialiser le foncier relatif à ce chemin.

3 - Point sur les logements communaux - Délibération pour restitution de la caution

Le logement numéro 2 au-dessus de la mairie est libre. Un devis 431 € a été présenté pour nettoyer le logement. La caution du locataire ne sera donc pas restituée. Une délibération est prise en ce sens. Quelques réparations diverses seront réalisées avant relocation.

4 Salle des associations

Les travaux se terminent. La réception est prévue à la fin du mois de juin. La décision est prise d'effectuer quelques travaux complémentaires non prévus dans le projet initial (agrandissement terrasse, fermeture terrain, évier cuisine, mobilier et placards).

Une plus-value de 24 000 € HT est à prendre en compte.

5 Ecole de Villeneuve

La réfection du sol d'une classe débutera au moment des vacances d'été le lundi 07/07. La solution de mise en œuvre d'un carrelage est abandonnée au profit d'un revêtement type linoléum adapté à l'usage qui en sera fait.

6 Local de rangement

Les travaux avancent lentement. Une porte a été posée. La construction de l'étage devrait débuter en Juillet.

7 Tirage au sort pour la liste annuelle du jury d'assises

Monsieur Leménicier Kevin a été tiré au sort.

8 Convention avec le syndicat d'Energie du Tarn (SDET)

Une convention sera signée pour bénéficier de l'accompagnement (facultatif) de cet organisme si la commune décide de mettre en œuvre des chantiers liés à l'énergie.

Questions diverses :

- Un Stage de section Multisports est proposé pour les 6 à 12 ans en juillet et en août
- Secours populaire : Un soutien des enfants qui ne partent pas en vacances est mis en place par cet organisme. Des précisions sont demandées par la commune. (95 € par enfant de la commune).
- Croix Rouge : souhaite rencontrer le Conseil municipal
- Organisation des ordures ménagères à la suite des fêtes organisées sur la commune : la gestion des ordures générées par une manifestation n'est pas satisfaisante actuellement. Une rencontre avec les services de l'interco sera organisée pour avoir des explications afin de mieux gérer chaque évènement.

Dates à retenir :

Le 10 juillet : visite des membres du concours des villages fleuris

Le 30 juillet : marché gourmand (les organisateurs recherchent des bénévoles)

Prochain conseil municipal : mercredi 23 juillet à 20h30